

PIECES A FOURNIR EN CAS D'ANNULATION

ANNULATION

L'Assureur communiquera à l'Assuré les renseignements nécessaires pour effectuer sa déclaration de Sinistre. Il appartiendra à l'Assuré de fournir à l'Assureur tout document et toute information permettant de justifier le motif de son Annulation et d'évaluer le montant de son indemnisation. Si le motif de son Annulation est médical, l'Assuré peut, s'il le souhaite, communiquer les éléments médicaux, sous pli confidentiel, à l'attention du médecin conseil de l'Assureur.

ÉVÉNEMENTS GARANTIS	JUSTIFICATIFS À FOURNIR
DANS TOUS LES CAS	<ul style="list-style-type: none"> - la confirmation de réservation des prestations assurées, - la facture des frais d'annulation des prestations assurées, - le cas échéant, le document officiel précisant le lien de parenté avec la personne à l'origine de l'Annulation (copie du livret de famille, certificat de concubinage,...), - un R.I.B., - après examen du dossier, tout autre justificatif à la demande de Mondial Assistance.
En cas de <i>Maladie</i> , y compris liée à l'état de grossesse ou d' <i>Accident corporel</i> :	<ul style="list-style-type: none"> - le cas échéant, les ordonnances du traitement médicamenteux, - le cas échéant, le compte rendu des examens, - le cas échéant, la copie de l'arrêt de travail, - le cas échéant, le bulletin d'hospitalisation, - après examen du dossier et à la demande de l'Assureur : les bordereaux de remboursements de l'organisme d'assurance maladie auquel l'Assuré est affilié.
En cas de contre-indication médicale de vaccination ou de suivre un traitement préventif :	<ul style="list-style-type: none"> - le certificat médical de contre-indication de vaccination ou de suivi de traitement préventif, - tout document médical prouvant la situation rendant incompatible la vaccination ou le traitement préventif.
En cas de convocation pour une adoption d'enfant	<ul style="list-style-type: none"> - la copie de la convocation officielle.
En cas de décès :	<ul style="list-style-type: none"> - la copie du certificat de décès, - le cas échéant, les coordonnées du notaire en charge de la succession de l'Assuré décédé.
En cas d'examen de rattrapage :	<ul style="list-style-type: none"> - la copie de la convocation à l'examen de rattrapage, - la copie de l'ajournement ou du relevé de notes établissant l'ajournement.
En cas de licenciement économique :	<ul style="list-style-type: none"> - la copie de la lettre de convocation à l'entretien préalable de licenciement, - la copie de la lettre signifiant le licenciement économique.
En cas d'obtention d'emploi :	<ul style="list-style-type: none"> - le justificatif récent de demandeur d'emploi ou d'inscription à Pôle Emploi, - la copie de la lettre d'embauche ou du contrat de travail.
En cas d'obtention de stage rémunéré :	<ul style="list-style-type: none"> - le justificatif récent de demandeur d'emploi ou d'inscription à Pôle Emploi, - la copie de la convention de stage rémunéré.
En cas de modification des congés payés par l'employeur :	<ul style="list-style-type: none"> - la copie de l'accord préalable des congés, - la copie du bulletin de salaire sur lequel figure le récapitulatif des congés pour le mois de la <i>location</i> annulée.
En cas de mutation professionnelle :	<ul style="list-style-type: none"> - la copie de l'avenant signé à votre contrat de travail, mentionnant la date et le lieu de la mutation.
En cas de <i>Dommages matériels graves</i> :	<ul style="list-style-type: none"> - l'accusé réception de la déclaration de sinistre auprès de l'assureur multirisques habitation, - en cas de cambriolage, la copie du dépôt de plainte effectué auprès des autorités de police.
En cas de dommages graves au véhicule :	<ul style="list-style-type: none"> - l'accusé réception de la déclaration de sinistre auprès de l'assureur automobile, - ou la copie de la facture de réparation et/ou de remorquage du véhicule.
En cas d' <i>Accident</i> ou de panne mécanique du moyen de transport utilisé pour le pré-acheminement :	<p>Transport public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le titre de transport public mentionnant l'horaire de <i>Départ</i>, - la copie de l'attestation établie par la société de transport précisant la date, l'heure de l'incident et la durée du retard ou de l'immobilisation. <p>Transport privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la copie de la facture du dépannage/remorquage, - le cas échéant, l'accusé réception de la déclaration de sinistre auprès de l'assureur automobile.
En cas de vol des papiers d'identité :	<ul style="list-style-type: none"> - la copie du dépôt de plainte circonstancié établi par les autorités de police

D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Mondial Assistance communiquera à l'Assuré les renseignements nécessaires pour effectuer sa déclaration de *Sinistre* et il lui appartiendra de fournir à Mondial Assistance tout document et toute information permettant de justifier sa demande et l'évaluation du montant de son préjudice, notamment :

DANS TOUS LES CAS	<ul style="list-style-type: none"> - les factures de Campings concernant la prestation assurée, - un R.I.B., - les originaux des titres de transport retour non utilisés et utilisés, - la référence du dossier pour lequel l'Assuré a obtenu l'accord d'interrompre le séjour par Mondial Assistance, <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'attestation d'intervention d'un autre assureur précisant le motif de l'intervention, - après examen du dossier, tout autre justificatif à la demande de Mondial Assistance.
-------------------	--